

Criminalité économique féminine

EVE

**POUR NOUS JOINDRE  
OU POUR FAIRE UN DON**

Les mardis, mercredis et jeudis matins

Cour municipale de la Ville de Montréal  
775, rue Gosford  
Montréal, Québec  
H2Y 3B9

SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU QUÉBEC  
5105, chemin de la Côte-Saint-Antoine  
Montréal, Québec  
H4A 1N8

Tél. : 514 489-2116, poste 223

Télééc. : 514 489-2598

[www.elizabethfry.qc.ca](http://www.elizabethfry.qc.ca)



Société Elizabeth Fry  
du Québec

Le passage à la liberté

[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)

Studio de design graphique, Ville de Montréal : 3287 (04-2014)

Cour municipale  
**Montréal** 



## DESCRIPTION

Le Programme EVE a été lancé en 1988 afin d'apporter des solutions concrètes au problème de vol à l'étalage qui constitue notamment un des délits les plus fréquents de la criminalité féminine.

## À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME

Ce programme s'adresse spécifiquement aux femmes qui ont commis un ou des délits à caractère économique (vol à l'étalage, vol d'employeur, changement de prix, fraude par carte de crédit, chèques falsifiés, etc.).

## OBJECTIFS

Le Programme EVE vise entre autres à :

- suggérer à la cour une mesure spécifique pour les femmes accusées de délits à caractère économique;
- proposer une mesure alternative à la sentence, et plus particulièrement à l'incarcération;
- offrir une mesure de déjudiciarisation pour les cas de premières infractions;
- responsabiliser les contrevenantes face à leur comportement en identifiant les causes et les conséquences de leurs gestes;
- réduire la récidive en ciblant des moyens de contrôle concrets.

## CONDITIONS

L'admissibilité et la durée du programme sont déterminées par l'intervenante du Programme EVE, en collaboration avec les procureurs responsables de la cour municipale.

Après l'admission de la cliente, deux types de suivis sont offerts :

- pour les premières infractions : trois séances de groupe de deux heures chacune;
- pour les récidivistes : dix séances de groupe de deux heures chacune.

La réussite ou non du suivi est transmise aux procureurs et aux juges afin de finaliser le traitement du dossier.

## LES PARTENAIRES ET COLLABORATEURS PARTICIPANT AU PROGRAMME EVE

- Société Elizabeth Fry du Québec
- Les procureurs de la poursuite
- Les juges de la cour municipale
- Les avocats de la défense